



Assemblée Générale du 29 septembre 2016

Questions - réponses

Chers Actionnaires,

En prévision de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, nous avons reçu de nombreuses questions légitimes. Tout en continuant de répondre à chacun de façon individuelle, il nous semble important de partager avec tous le contenu de nos échanges.

Ce site a donc vocation à recenser les réponses aux questions posées jusqu'à l'AG et à être enrichi régulièrement.

Vous pouvez continuer à poser vos questions à : ag2016@visiomed-group.com ou visiomed@actus.fr.

Quels sont les besoins de financement ?

Visiomed Group est à un tournant de son développement avec une accélération dans le domaine de la santé connectée où l'entreprise amène une vraie différenciation grâce à l'écosystème mis en place combinant la plus large gamme de produits connectés du marché avec les premiers services à forte valeur ajoutée (Check-up et MyDoc®).

Cette accélération a été possible grâce aux fonds levés en 2015 afin de nous doter des moyens de financer la R&D, mais également pour l'acquisition de technologies et/ou de compléments d'offres.

Aujourd'hui, nous sommes face à un choix : ne plus lever de fonds et attendre que les ventes arrivent avec le risque de perdre une partie de notre avantage compétitif actuel, ou investir dans le lancement commercial à grande échelle au moment où la santé connectée devient une réalité. Nous avons pris l'option offensive qui nous semble la plus pertinente.

Dans ce cadre, et pour la première fois, afin de créer une marque mondiale dans son domaine, Visiomed Group a décidé de s'implanter simultanément par des filiales dans deux pays majeurs, les Etats-Unis et le



Brésil, fortement demandeurs en capitaux pour financer les aspects réglementaires et le développement des ventes.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de lever à nouveau des fonds en 2016.

Notre projet continue à requérir des capitaux et c'est la raison pour laquelle nous proposons aux actionnaires de voter différentes résolutions permettant au management de choisir dans les mois qui viennent le mode de financement le plus approprié aux besoins de l'entreprise, incluant une nouvelle tranche d'OCABSA, différentes formes de levée de fonds avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription et une attribution gratuite de BSA.

Pourquoi avoir choisi le financement par OCABSA qui génère une forte dilution ?

Nous avons étudié plusieurs modes de financement, mis en concurrence plusieurs acteurs et fait le choix de la mise en place d'OCABSA.

Ce choix a été fait dans le cadre des autorisations que les actionnaires avaient voté l'année dernière.

Compte tenu de la structure du capital de Visiomed Group et des montants à investir, il n'était pas possible de faire une augmentation de capital avec DPS qui nécessite, pour être réussie, d'être garantie à 75% minimum. C'est ce que nous avons fait en 2014 mais pour un montant très inférieur (1,7 M€).

L'option du placement privé a également été étudiée mais elle nécessite d'offrir à des investisseurs une très forte décote que nous ne souhaitons pas mettre en place dans l'intérêt des actionnaires.

Les OCABSA ont enfin l'avantage d'étaler les levées de fonds et de les caler sur les besoins réels.

Pourquoi la documentation relative à l'émission des OCABSA est uniquement disponible en anglais ?

L'ensemble de la documentation juridique entre Visiomed Group et L1 Capital a été rédigée en anglais. C'est donc l'original du document final qui a été rendu public comme le veut le règlement d'Alternext.

Pourquoi proposer des BSA en plus des OCABSA ?

Visiomed Group a souhaité soumettre au vote de ses actionnaires une attribution gratuite de BSA, dont le prix d'exercice sera déterminé ultérieurement par le Conseil d'Administration, afin de pouvoir faire bénéficier l'ensemble des actionnaires de la possibilité de participer au financement de l'entreprise s'ils le souhaitent.

Cette proposition permet de répondre à la demande de beaucoup d'entre vous d'être partie prenante au projet d'entreprise.

Pourquoi avoir attribué 30% du capital de BewellConnect Corp. aux managers ?

Les actions qui ont été souscrites par le management sont destinées à intéresser ce dernier ainsi que les personnes clés qui seront recrutées sur place au développement de l'entreprise, tel que cela se fait traditionnellement aux Etats-Unis.

Par ailleurs, ces actions ne disposent pas de droit à dividendes, contrairement aux actions souscrites par Visiomed Group. L'intégralité des profits distribués par la filiale américaine reviendront bien aux actionnaires de Visiomed Group.

Pourquoi ne pas avoir dévoilé le nom du partenaire aux Etats-Unis dès le mois de juin ?

A la demande expresse de ce dernier, nous n'avons pas pu annoncer dès le mois de juin le nom du partenaire retenu aux Etats-Unis dans le cadre de notre déploiement auprès des compagnies d'assurance et des professionnels (distribution B2B).



Visiomed Group a fait le choix d'une communication intermédiaire afin de ne pas retenir une information importante.

Une communication plus globale a donc été réalisée fin juillet.

Pourquoi le partenaire américain n'a pas communiqué en même temps que Visiomed Group ?

VISIOMED GROUP a, conformément à l'annonce faite, publié un communiqué fin juillet annonçant le nom du partenaire et les contours de la nouvelle offre.

La communication propre au partenaire, sur son territoire et vis-à-vis de ses clients et prospects lui appartient.

Pourquoi le partenariat en Chine n'a pas été signé dans les délais annoncés, soit avant fin juin ?

Ce partenariat est toujours en discussion mais l'accord mondial que nous avons passé avec Huawei nous a amené à changer la nature des discussions avec notre partenaire potentiel et donc allonger le processus de négociations.

Quelle est la date de la prochaine Assemblée Générale ?

Les actionnaires sont convoqués, sur 2^{ème} convocation, le jeudi 29 septembre 2016, à 10h30, dans les locaux du Cabinet "FIDUFRANCE", sis à PARIS (75008) - 10, avenue de Messine.

J'ai déjà participé aux précédentes Assemblées Générales. Faut-il une nouvelle attestation pour participer à l'Assemblée Générale du 29 septembre prochain ?

Oui. Vous devez à nouveau justifier de votre statut d'actionnaire à J-2 de la date de 2^{ème} convocation, soit le lundi 26 septembre 2016 après la clôture des marchés financiers.

Peut-on envoyer son attestation sans attendre le lundi 26 septembre 2016 ?

Oui, c'est possible. Vous avez le choix entre :

- Demander sans attendre une attestation à votre intermédiaire financier et la transmettre à la société. Vous devez demander dans ce cas à votre gestionnaire de compte de nous envoyer, par courrier (Assemblée Générale 2016 VISIOMED GROUP - 8 avenue KLEBER, 75116 PARIS) ou par email (ag2016@visiomed-group.com), une attestation comportant le nombre de titres que vous détenez à la date de votre demande, et s'engager, dans l'attestation, à mentionner tout mouvement qui aurait entraîné une modification dans le nombre de titres que vous détenez, et ce jusqu'à J-2, soit le lundi 26 septembre 2016 après la clôture des marchés financiers.
- Fournir une attestation datée du lundi 26 septembre 2016 après la clôture des marchés financiers.

Faut-il revoter ?

Si vous avez participé à l'Assemblée Générale du 15 septembre 2016, votre formulaire de vote reste valable. En revanche, il faut fournir une nouvelle attestation de détention de titres à J-2.

Quels sont les changements par rapport à la précédente Assemblée Générale ?

La Direction de Visiomed Group a décidé, après échanges avec les actionnaires, de ne pas soumettre à nouveau au vote la résolution relative à l'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel salarié de la Société et de sociétés liées et/ou à certains mandataires sociaux de la Société.

La société a ainsi souhaité limiter les possibilités de création d'instruments dilutifs autres que ceux permettant une levée de fonds pour financer l'accélération du développement.

Quel est le quorum en seconde convocation ?



En Assemblée Générale Extraordinaire, le quorum est de 20% du capital sur 2^{ème} convocation.

L1 Capital peut-il voter ?

Tous les actionnaires peuvent voter à condition de disposer d'une attestation de détention de titres à J-2.

L1 Capital peut donc participer au vote comme n'importe quel actionnaire. Il ne pourra pas contre pas voter sur la résolution 7 dont il est une partie liée en qualité de souscripteur des OCABSA.

